

NOUVEAUTÉS POUR LES DÉCHETS « ENCOMBRANTS »



Le service de collecte des encombrants a été rétabli cette année, mais ce service se veut plus efficace en terme de recyclage et de valorisation.

Ce service est destiné aux particuliers et plus précisément aux personnes âgées, et non véhiculées. **Les professionnels (commerces et entreprises) ne sont pas concernés par ce service.**

Les particuliers peuvent se débarrasser de leurs objets encombrants de 3 façons :

➤ Dépôt en déchetterie :

Vous pouvez apporter gratuitement vos encombrants (meublier, électroménager, matériel informatique et cartouche d'imprimante, ferrailles, métaux, bois, déchets verts...). Les particuliers peuvent également déposer leurs gravats. *Attention, l'accès de la déchetterie est réglementé. Vous devez vous procurer un badge d'accès à la mairie de votre domicile.*

➤ Chez votre commerçant :

Lors de votre nouvel achat, le revendeur doit reprendre l'ancien matériel. Le vendeur a en effet l'obligation de reprise, depuis le décret du 22 juillet 2005, en application d'une directive européenne de 2003.

➤ Enlèvement gratuit devant le domicile par le service de collecte (réservé aux particuliers). Les encombrants devront être sortis la veille au soir sur le trottoir.

Que deviennent les encombrants après la collecte ?

Les encombrants sont pré-triés (ferrailles, bois, etc...) et sont acheminés vers des filières de retraitement afin de ne plus permettre l'enfouissement dans le sous sol comme auparavant.

DÉCHETS ADMIS LORS DE LA COLLECTE

Sont admis lors de la collecte des objets encombrants les déchets suivants :

► **le mobilier d'ameublement**

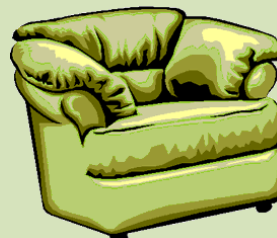
tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardins, parasol, etc.

► **le matériel sanitaire, de chauffage**

radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoire, bacs à douche, bidets, etc.

► **des objets divers**

vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport, planches et lambris fagotés, etc.



La taille des objets présentés doit permettre leur manutention par deux personnes.

DÉCHETS REFUSÉS LORS DE LA COLLECTE

Voici la liste des objets qu'il est **inutile de sortir** sur le trottoir car ils ne seront pas ramassés : **mais ils sont acceptés en déchèterie**, (sauf les pièces automobiles et les pneus montés sur jante) :

- Electroménager et appareils électriques et électroniques (**DEEE**)*,
- Déchets ménagers spéciaux (huiles moteurs, huiles ménagères, pneumatiques, batteries, peintures, solvants, vernis, aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, bouteilles de gaz, néons...)
- **les déchets issus des activités agricoles** (ex : pneus de véhicule agricole, matériels agricoles, déchets issus d'une production animale, etc.)
- **les déchets verts, souches et bûches,**
- **les gravats, les déchets industriels, commerçants et artisanaux.**

ex : pneus de véhicules industriels, toute pièce de véhicule, matériels de production, déchets spéciaux, etc.

- **les palettes, les cartons d'emballages**



* **Les DEEE** ne sont plus collectés avec les encombrants depuis le 1er juillet 2006. En effet, ces appareils contiennent des substances dangereuses (gaz à effet de serre, métaux lourds, ...) et sont composés de matériaux recyclables ; ils sont soumis à une réglementation stricte concernant leur élimination. Il est donc nécessaire de les traiter spécifiquement pour protéger l'environnement et de notre santé. En les rapportant chez votre commerçant ou en déchèterie, ils sont dépollués puis désassemblés afin de récupérer les matériaux valorisables.

* **Les pots de peinture** (même vides) ne sont pas collectés aux encombrants pour des raisons de contraintes environnementales (ex : présence potentielle de métaux lourds) qui ne permettent pas de les enfouir.

* **Les vitres et les miroirs** ne sont pas acceptés aux objets encombrants pour des raisons de sécurité sur la voie publique ; s'ils venaient à se briser ainsi que pour le personnel de collecte.